



MUNICIPALITÉ

DE *Saint-Valère*

Briller par son audace

2, rue du Parc, Saint-Valère (Québec) G0P 1M0

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ARTHABASKA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE**

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 12 août 2024, à 19 h 30, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère.

Sont présents(es):

Siège #1 - Monsieur Guy Dupuis  
Siège #2 - Monsieur Jacques Pepin  
Siège #3 - Monsieur Éric Morissette  
Siège #4 - Madame Nadia Hébert  
Siège #5 - Madame Joséane Turgeon  
Siège #6 - Madame Claudia Quirion

Est/sont absents(es):

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marcel Normand. M. Karl Peguy Saint-Fort, directeur général et greffier-trésorier, assiste aussi à la séance.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit :

**RÉSOLUTION: 2024-08-271 / DÉPENSES ET SALAIRES DU MOIS DE JUILLET 2024**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil prennent en compte la liste des comptes à payer;

En conséquence, il est proposé par le Conseiller Guy Dupuis et appuyé par le Conseiller Jacques Pépin et résolu:

- **QUE** les dépenses présentées pour le mois de juillet 2024 soient autorisées et acceptées pour des dépenses incompressibles dont le montant est de **\$330.78** ainsi que des factures s'élevant à **\$ 291347.08** consignées au registre de l'analyse des comptes fournisseurs en date du 30 juillet 2024. Auquel s'ajoute un montant de **\$47,173.01** consigné au rapport des salaires nets du 30 juillet 2024. Le tout totalisant un montant global de **\$ 338,850.87**

Adopté à l'unanimité.

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Valère, ce **14 août 2024**.

Karl Peguy Saint-Fort  
Directeur général et greffier-trésorier